



Communauté de Communes
Ouche et Montagne

Comprendre votre facture d'eau et d'assainissement collectif



COMMUNAUTE DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE

Votre contact pour :

- La gestion des contrats
- L'émission des factures
- Contester le calcul d'une facture
- L'astreinte pour signaler un problème sur le réseau public

Comptable chargé du recouvrement

Votre contact pour le règlement
des factures/en cas de
difficultés de paiement

Horaires : lundi, mardi et jeudi 9h00 à 12h30

Historique de consommation

40000 34 962

Votre consommation aux
dates de relève réelles du
compteur

IMPORTANT :

Une facture réelle tient compte et déduit une consommation estimative facturée précédemment.
Voir le détail au dos de la facture

Référence à
rappeler

Votre référence d'abonné

Adresse du
lieu desservi :

Adresse du point de consommation

Exp. SERVICE DE GESTION COMPTABLE
BP 17
21320 POUILLY-EN-AUXOIS

Destinataire de la facture

Référence de votre
facture (date et numéro)

Facture du 21/05/2025

Référence: [blurred]

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2024 au 30/04/2025

Abonnement du 01/01/2025 au 30/04/2025

entre 2 relèves
d'index de compteur

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau facturée

274 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,30293 €

Abonnement
Consommation

Montants

Votre volume d'eau consommé (en m3) et restant
à payer.

Total de la facture

Montant total à payer

Prix total TTC. Correspond à la
somme de la part abonnement et
consommation (voir au dos).

Le prix indiqué tient compte de l'assainissement collectif, pour les 9 communes concernées (voir au dos).

Somme à payer avant le 20/06/2025

Voies de recours et délai : au dos

En espèce (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PAIEMENT-PROXIMITE).



TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : COMCOM OUCHE ET MONTAGNE

Références :
Etablissement :
N° codique :

N° contrat :
N° facture :
Exercice :
Date facture :
Montant :

Talon à joindre en cas
de paiement par
chèque, reprenant les
informations de la
facture et le montant
à régler.

à retourner à l'adresse ci-dessous

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
BP 17
21320 POUILLY-EN-AUXOIS

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Comprendre votre facture d'eau et d'assainissement collectif



Facture du 17/11/2025 Référence: 2025-EA-00-9457

N° de série du compteur (2 lignes si changement de compteur)
Date du relevé / Type de relevé R (réel) et E (estimé)
Index lié à la relève / Consommation totale en m3

Point de consommation

Si cette facture est calculée sur la base d'un index relevé, la consommation « estimée » de la précédente facture est déduite de cette facture.

N° série compteur	Relevé le	Type Relevé*	Index précédent	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	09/10/2025	R	89			169	80

Consommation totale relevée	80
Consommation estimée déduite	-21
Consommation facturée (m3)	59

Détail de votre facture

Distribution de l'eau

Eau potable

Point de consommation	Prix à partir de
FIXE CCOM (abonnement)	2025
VARIABLE CCOM (consommation)	2023
PART VARIABLE CCOM (consommation)	2025

3

Organismes publics (Agences de l'eau)

Point de consommation	Prix à partir de
PART additionnelle prelevement	2025
CONSOMMATION eau potable	2025
PERFORMANCE des réseaux d'eau potable	2025
PRELEVEMENT sur la ressource eau	2025

Quant / Unité

P.U €

Montant HT €

T.V.A. €

Montant TTC €

1

2

Quantité facturée
en jours pour l'abonnement
et en m3 pour la consommation

Tota de votre facture
Montant total à payer

Assainissement pour 9 communes concernées*

Facture basée sur une relève du compteur / E : facture basée sur une estimation de consommation.

L'index du compteur est une série de chiffres qui mesure la consommation du foyer. Il est mesuré en mètres cubes (1m3 = 1 000 L).

Prix Abonnement eau : 89 € par an

Prix Abonnement assainissement collectif : 80 € par an.

RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT : Pour obtenir des renseignements sur le décompte, la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou au comptable chargé de l'établissement du présent acte.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Voies de recours : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal administratif de Dijon. L'ensemble du règlement est consultable sur www.ouche-montagne.fr.

MODALITÉS DE RÉGLEMENT :

- **En ligne** sur le site www.ouche-montagne.fr (rubrique en 1 clic) ou à défaut, sur le site www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : 014012 Référence de la facture au recto : 2025-EA-00-9457

- **Paiement en espèces** (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

- **Par chèque bancaire ou postal** : joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer et l'adresser au service de gestion comptable

- **Par carte bancaire** au guichet du service de gestion comptable ou par téléphone au 03 45 43 81 50

- **Par mandat ou par virement** sur le compte du comptable chargé du recouvrement

IBAN : FR03 3000 1001 83F2 1700 0000 083

Inscrire lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon détachable

Libellez obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE de POUILLY en AUXOIS.**

Dans votre intérêt, n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire et des références de la créance dont vous vous acquittez.

1 **Année de mise en vigueur du tarif (fixé par délibération du conseil communautaire). Attention, l'année indiquée n'est pas liée à l'année de consommation.**

2 **Prix unitaire HT :** annuel pour l'abonnement, en m3 pour la part variable liée à votre consommation.
Abonnement eau potable : 89 euros HT/an. Abonnement assainissement : 80 € HT/an. Exprimé en jours.
Exemple : 120 (jours) x 89 (euros) / 365 (jours).
TVA : montant exprimé en euros (en gras) et détaillé sur les lignes du dessous

3 **Organismes publics :** Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie.

*Ancy, Blaisy-Bas, Fleurey/O., Gergueil, Lantenay, Mâlain, Ste-Marie/O., Somberton. Velars/O.